



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 15 Avril 2016 - Salle La Rance à 20H30

Monsieur. Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Mmes et Ms : Monique DELORT – Jeanine HERCOUËT-TESTA – Jean-François CABEZON – Raymond DESSALES – Nicole ROUX - Gilles PICARROUGNE - Gina BARSALI – Chantal LAGARRIGUE – Didier FEL – Jacques GENTIL - Nadine TEULLLET – Evelyne SEYROLLE - Claude-Régine BONNARD – Florian MORELLE à partir de 20h15.

Etaient absents et avaient donné procuration : Mmes et Ms : Stéphanie SACRESTE (procuration donnée à Monique DELORT) – Hervé BRAYAT (procuration donnée à Jean-François CABEZON) – Jean-Marie MAYONOBE (procuration donnée à Jacques GENTIL).

Etait absent : M Yves SEYRIES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

A savoir une avance du budget général au budget annexe lotissement le conte à hauteur de 185 000€ pour extension du dit lotissement (acquisition du terrain Domergue et travaux).

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (1 contre)***

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2016

➤ ***APPROUVE A L'UNANIMITE***

2) BUDGETS GENERAL, SERVICE DE L'EAU, CAMPING, LOTISSEMENT LE CAMP, LOTISSEMENT LE CONTE EXERCICE 2016

2/1 BUDGET PRINCIPAL

- **Fonctionnement :** 2 436 161.94€
- **Investissement :** 3 086 184.90€

Les masses budgétaires, très importantes en investissement, s'expliquent d'une part par l'intégration patrimoniale du don Mazarguil à hauteur de 520 000€, et, d'autre part, par l'inscription budgétaire de la totalité du programme de réhabilitation des réseaux humides du bourg de Maurs (opération au caractère pluri annuel et pour l'ensemble des concessionnaires : SIVU, budget général et budget du service de l'eau)

Les principales réalisations d'investissement à venir sont

- Eclairage public
- Abbatiale (sécurisation du buste reliquaire de ST Césaire)
- Acquisitions immobilières
- Achat d'une nacelle et petit matériel (outillage, mobilier urbain, panneaux, etc.)
- Travaux divers dans les bâtiments publics
- Programme annuel de travaux de voirie 2016
- Renforcement des réseaux d'eau pluviale
- Aménagements à l'Espace Pierre Cabrespine
- Travaux pour l'amélioration de l'acoustique à la Grange du Truel
- Poursuite de l'équipement de classe numérique
- Aménagement d'une classe ULIS et TAP
- Réhabilitation Hôtel de Ville (tranche 1)
- Aménagement rue du Pauverel et rue du Collège
- Réhabilitation du réseau AEP
- Etude pour le projet aménagement Centre Bourg

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (2 voix contre)**

2/2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P)

- **Fonctionnement :** **482 252.38€**
- **Investissement :** **598 248.85€**

Ce budget prévoit en investissement : les travaux du réseau AEP. Un diagnostic de l'état du réseau d'eau a montré qu'il était en très mauvais état. Ce budget prévoit 351 000.00€ de travaux sur les réseaux humides du bourg et 66 000.00€ pour des travaux géophysiques sur la ressource en eau de passe vite. Ces travaux seront subventionnés par l'agence de l'eau ADOUR-GARONNE à 50%. Financement exceptionnel de l'agence en 2016 auquel la Commune de Maurs peut prétendre.

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)**

2/3 CAMPING

- **Fonctionnement :** **72 374.34€**
- **Investissement :** **49 185.72 €**

Ce budget est équilibré grâce à une subvention prévisionnelle de 40 000€ du budget principal. Le taux de remplissage n'est pas satisfaisant. Des efforts de communication doivent être faits pour faire connaître le camping du Vert.

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (2 voix contre)**

2/4 LOTISSEMENT LE CAMP

- **Fonctionnement :** **56 345.57€**
- **Investissement :** **98 009.02€**

Deux lots sont encore disponibles à la vente.

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)**

2/5LOTISSEMENT LE CONTE

- Fonctionnement : **268 172.49€**
- Investissement : **351 344.98€**

Deux terrains ont été vendus en 2015. Il reste deux lots disponibles à la vente
Ce budget intègre l'achat de terrain pour une extension de 8 lots.

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)**

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2016

La Commune de MAURS décide **de ne pas augmenter le taux communal d'imposition**, ce qui ne veut pas dire que les contribuables ne verront pas leurs impôts progresser car une partie est revalorisée par la loi (les bases) et une autre partie de l'impôt est fixée par le Conseil Départemental.

	Bases d'imposition 2016	Taux communal	produits
Taxe d'habitation	2 475 000 (2 347 000 en 2015)	9.89%	244 778€
Taxe foncière bâtie	1 898 000 (1 848 327 en 2015)	20.36%	386 433€
Taxe foncière non-bâtie	35 500 (35 300 en 2014)	97.34%	34 556€
Produit fiscal attendu			665 767€

➤ **ADOpte A LA MAJORITE (1 abstention)**

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2016

VOIR ANNEXE 1

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

5) SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE CAMPING EXERCICE 2016

Il est prévu, de verser une subvention du budget général vers le budget camping à hauteur de 40 000€.

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (2 voix contre)***

6) SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS EXERCICE 2016

Il est prévu, lors, de verser une subvention du budget général vers le budget CCAS à hauteur de 9 500€.

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)***

7) ADHESION DE LA COMMUNE A LA FREDON

La FREDON Auvergne est un Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine du végétal. Ce réseau agit contre les dangers qui portent atteinte à la santé des végétaux (organismes nuisibles) et/ou à la santé humaine en protégeant l'environnement des risques de pollutions liés à la production et à la gestion du végétal.

La commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires au travers de la « charte d'entretien des espaces publics ». Elle a déjà obtenu le label : « une feuille » et espère atteindre la deuxième feuille cette année.

Le coût de l'adhésion à la FREDON pour l'année 2016 est de 240€.

➤ ***ADOpte A L'UNANIMITE***

8) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Ce tableau est modifié pour :

Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Création d'un poste de DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants.

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)***

11) MODIFICATION ET REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Commune de Maurs a engagé une révision de son PLU pour la création d'une infrastructure sportive et l'extension de la déchetterie. Depuis le 27 novembre 2015, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme appartient à la communauté de communes. Les 2 procédures engagées sont donc transférées à la communauté de communes.

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (2 abstentions)***

12) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL ECLAIRAGE PUBLIC
RUE DU 8 MAI ET RUE DU CAMP ECLAIRAGE PUBLIC BOIS DE MADAME
ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS

Les travaux relatifs à l'éclairage public Rue du 8 Mai et rue du Camp peuvent être réalisés par le Syndicat départemental d'Énergies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 22 654,24€.

La commune accepte le devis pour ces travaux et le paiement de 50% du montant hors taxe de l'opération.

- 1er versement de 5 663,56 € à la commande des travaux
- Versement du solde à la fin des travaux

Au lieu-dit Bois Madame les travaux relatifs à l'éclairage public sont estimés par le Syndicat départemental d'Énergies du Cantal à 2 323,81€. La commune accepte le devis pour ces travaux et le paiement de 50% du montant hors taxe de l'opération soit un seul versement de 1 161,91€ à la fin des travaux.

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (1 abstention)***

13) CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LA MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE L'EAU

Le Conseil Départemental exerce, à titre gratuit à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE), sa compétence d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Les conventions d'assistance technique précédemment signées à ce titre sont arrivées à échéance fin 2015. Il convient donc, pour continuer à bénéficier de l'assistance technique de la MAGE, de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans (2016-2018).

➤ ***ADOpte A L'UNANIMITE***

14) AVANCE DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CONTE

Pour procéder à l'extension du lotissement « le Conte » il est nécessaire de faire un versement du budget principal vers le budget annexe lotissement « le Conte » pour un montant de 185 000€. Ce montant correspond à l'acquisition du terrain pour un montant estimé à 85 000€ auquel s'ajoute 100 000€ environ de travaux d'aménagement.

➤ ***ADOpte A LA MAJORITE (1 abstention et et 1 voix contre)***

15) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ La fête du jeu organisée le mercredi 13 avril a été un succès.
- ❖ La foire agricole organisée le 10 avril a été un franc succès avec plus de 70 exposants.

En annexe: Subventions aux associations